

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification des limites territoriales des communes de Béthencourt et de Caudry

Le public est informé que par arrêté préfectoral n°57/2022 du 17 octobre 2022, une enquête publique est ouverte en mairie de Béthencourt et de Caudry du jeudi 17 novembre 2022 au samedi 3 décembre 2022 inclus, soit pendant une durée de 17 jours consécutifs, sur la demande des deux conseils municipaux, afin qu'il soit procédé à la modification des limites territoriales des communes de Béthencourt et de Caudry par voie d'échange de parcelles.

Les parcelles de Béthencourt concernées sont cadastrées ZO n°58, 59, 60, 61, 62, 63 et 78 ;

Les parcelles de Caudry concernées sont cadastrées ZP n° 18, 19, 67, 68, 21, 22 et 23.

L'enquête publique se déroulera conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est déposé dans les mairies de Béthencourt et de Caudry afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies concernées.

Béthencourt	Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00
Caudry	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Béthencourt (2 rue Jean Jaurès – 59540 Béthencourt) ou lui être transmises par courrier électronique à l'adresse : mairiebethencourt59@orange.fr

Le dossier est en outre consultable et peut-être téléchargé sur le site internet des services de l'État : <http://www.nord.gouv.fr> – rubrique : « Actualités »- « consultations et enquêtes publiques »

M. Claude NAIVIN, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siège à la mairie de Béthencourt. M. NAIVIN recevra en personne les observations du public les

- jeudi 17 novembre 2022 en mairie de Béthencourt de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- vendredi 25 novembre 2022 en mairie de Caudry de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- samedi 3 décembre 2022 en mairie de Béthencourt de 9 h 30 à 11 h 30.

Le commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Le commissaire enquêteur transmet le dossier et les registres assortis du rapport énonçant ses conclusions au sous-préfet dans le mois qui suit l'expiration du délai d'enquête. Les conclusions du commissaire enquêteur sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

La décision de modification des limites territoriales est prise par le sous-préfet au vu des conclusions du commissaire enquêteur, de l'avis rendu par la commission prévue à l'article L.2112-3 du code général des collectivités territoriales et après consultation des conseils municipaux de Béthencourt et de Caudry.

Le présent avis, le dossier soumis à enquête, les observations du public formulées pendant l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture du Nord : <http://www.nord.gouv.fr> - rubrique: « Actualités »- « consultations et enquêtes publiques »

Fait à Cambrai, le **20 OCT. 2022** Le Sous-Préfet de Cambrai

Raymond YEDDOU